

**MARDI 22 OCTOBRE 2024**

**SALON CHARLES DE GAULLE**

---

**SIGNATURE DE LA CONVENTION  
DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT  
EDURENOV 2024-2027  
AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES**

**ALLOCUTION DE  
MONSIEUR NOEL BOURGEOIS  
PRESIDENT DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
DES ARDENNES**

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les Elus, Chers Collègues,

Madame la Directrice Régionale Grand Est de la Banque des Territoires,

Mesdames et Messieurs les Directeurs, Chefs de Services, Principaux de Collèges,

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir ce matin dans le Salon Charles de Gaulle de l'Hôtel du Département, pour cette signature officielle de la convention de partenariat avec la Banque des Territoires, dans le cadre du programme EduRénov 2024-2027.

Je vous souhaite d'autant plus volontiers la bienvenue que la Banque des territoires, filiale de la Caisse des Dépôts, est porteuse de financements qui vont nous permettre de mettre en œuvre notre programme de rénovation énergétique d'une partie du patrimoine départemental, et plus particulièrement des collèges.

Depuis 2022 le Département s'est engagé dans les projets nécessaires et ambitieux de rénovation de ses bâtiments scolaires. Mais ils sont aussi particulièrement coûteux, dans une période où nos capacités d'investissement s'amenuisent inexorablement.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix d'adhérer au programme EduRénov lancé par la Banque des Territoires en mai 2023

et je rappelle que nous avons signé en juillet dernier l'acte d'adhésion des Ardennes à ce programme.

Je suis donc très heureux de voir aujourd'hui se concrétiser, grâce à la signature de cette convention le financement de la rénovation énergétique de sept collèges ardennais, sur une période de quatre années.

Ces sept projets accompagnés par la Banque des territoires sont :

- la rénovation thermique du Collège de Monthermé dans le cadre de l'opération de démolition-reconstruction décidée en 2022 ;
- la rénovation de trois collèges à Charleville-Mézières : Léo Lagrange, Rouget de Lisle et Rimbaud ;
- la rénovation des collèges de Grandpré, Juniville et Sorbon à Rethel.

Chacun sait que cette rénovation énergétique des bâtiments scolaires est porteuse de plusieurs enjeux de grande importance :

- la réduction des consommations énergétiques et des factures afférentes, dont on a vu les effets récents et potentiellement ruineux sur les budgets des collectivités ;
- la contribution des bâtiments publics à la lutte contre le dérèglement climatique, dont on mesure aussi de plus en plus les effets catastrophiques ;
- et bien sûr aussi l'amélioration du confort des collégiens et des équipes pédagogiques sur l'ensemble du territoire départemental, en ciblant prioritairement les collèges les plus vétustes et les plus énergivores.

J'ajoute que ces opérations de rénovation thermique d'ampleur permettront de dépasser largement l'objectif de gain énergétique minimum de 40% requis par le programme EduRenov, avec même un objectif de qualification de bâtiment passif pour le collège de Monthermé.

Plus largement, notre programme de rénovation énergétique s'inscrit aussi pleinement dans le Plan Ambition Collège qui vise à améliorer les conditions d'enseignement pour l'ensemble des collégiens ardennais. L'action de la collectivité dans les collèges a plusieurs objectifs :

- offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux collégiens, par des travaux d'amélioration du confort dans l'utilisation des espaces au quotidien (salles de classes, sanitaires, éclairage, demi-pension, cour de récréation ...)
- permettre l'exercice d'une pédagogie adaptée aux enjeux d'aujourd'hui par l'adaptation des locaux, du mobilier, du matériel informatique, des outils pédagogiques en lien avec les besoins exprimés par les équipes éducatives ;
- améliorer notre patrimoine bâti en matière de performance énergétique, de sécurisation et d'accessibilité.

Il s'y ajoute un certain nombre d'actions et d'outils volontaires au service des établissements et des collégiens ardennais, et notamment :

- la mise en œuvre du schéma directeur des collèges numériques pour la modernisation des équipements pour 8 M€ ;

- la création de deux légumeries pour l’approvisionnement des cantines et la promotion des circuits courts ;
- les chèques cultures pour les collégiens ;
- l’accompagnement du projet OASIS ;

Et diverses initiatives, en partenariat avec l’Education Nationale et les autorités académiques.

Je vous remercie donc une nouvelle fois pour l’aide précieuse que nous apporte la Banque des territoires grâce à cette convention de partenariat appliquée à la rénovation énergétique des collèges ardennais.

Grâce à vous, des moyens nous sont donnés pour continuer de mettre en œuvre une ambition légitime : offrir à tous les collégiens ardennais les meilleures conditions d’apprentissage et leur permettre de bien préparer leur avenir.

Je vous en remercie pour eux.